



COMMUNIQUE DE PRESSE

Plaidoyer pour une péréquation élargie dans le secteur de l'Énergie

Dans un Communiqué de Presse publié le 2 avril 2026, la CLCV invite les Organisations de Consommateurs (OC) à partager ses propositions de « *mettre un terme au chauffage au gaz dans un délai raisonnable* », elle les appelle à la rejoindre dans cette démarche.

Les OC ne doivent et ne peuvent pas partager cette proposition. Bien sûr, elles sont favorables à la décarbonation. C'est un enjeu national urgent de sauvegarde de l'avenir et un enjeu de souveraineté énergétique. Elles sont conscientes que cela ne peut passer que par l'électrification des usages, mais pas seulement, ce qui veut dire le développement du nucléaire et des autres énergies décarbonées (ENR). De plus, elles ne partagent pas le rejet des gaz verts, lesquels sont appelés à se développer dans les prochaines décennies, au-delà du seul biométhane, cela va dans le bon sens.

Comment mettre en œuvre ces belles déclarations de principe ? Les manques sont criants, c'est là que le bât blesse. Quand on voit les aides MaPrimeRénov minorées au bénéfice des Certificats d'économies d'énergie, on constate que ces choix pèsent de plus en plus lourdement sur la communauté des consommateurs résidentiels. Il y a de quoi s'interroger sur les visées réelles du Gouvernement. Les OC lui demandent depuis longtemps d'accompagner financièrement les ménages dans la rénovation énergétique de leur logement, en particulier les plus modestes. Or, il ne prend pas les dispositions et la crise climatique augmente.

Le contexte de crise que nous vivons depuis plusieurs années, d'abord avec la guerre en Ukraine, maintenant avec celle qui frappe le Moyen-Orient, ne doit pas nous conduire à des conclusions insoutenables pour une large part de nos concitoyens. En matière de choix énergétiques, nous devons faire vivre notre démocratie, elle fait notre différence, et remettre ces sujets de partage des coûts et de la valeur ajoutée au cœur du débat démocratique, avec comme seule boussole l'intérêt général.

Les OC constatent que nombre de pays européens nous envient notre potentiel de production de biométhane. Pourquoi le Gouvernement a-t-il tant de réticences à encourager toutes ces évolutions indispensables ? Car de par le dispositif extra-budgétaire des Certificats de Production de biométhane (CPB), ses choix amèneront, les consommateurs à le payer seuls dans les prochaines années.

Les OC sont conscientes que le biométhane coûte. Mais souvenons-nous du prix de l'électricité éolienne ! De son prix de revente au début des années 2000 ! Nous vivons encore sous l'empire de

cette obligation d'achat extrêmement coûteuse pour les finances publiques. Nous ne devons pas repartir sur un tel scénario. D'autant que le biométhane a de nombreuses externalités positives dont la valorisation dépasse le surcoût par rapport au gaz fossile, par exemple la souveraineté en engrais, un choix précieux en ce moment. Alors sachons le développer.

La proposition de la CLCV de rejeter cette énergie pour le chauffage des particuliers et de demander la fin des réseaux de distribution du gaz ne va pas dans la direction à prendre pour diminuer les gaz à effet de serre. S'il faut en effet réduire la consommation de la molécule gaz, quelque que soit sa couleur, ce que personne ne conteste, même les gaziers, le réseau gazier, déjà largement payé par les consommateurs et bien entretenu est un atout précieux. D'autant qu'il peut transporter d'autres molécules, y compris l'hydrogène. Il faut au contraire le préserver ; il faut attendre les conclusions de l'étude que réalise actuellement la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) sur le sujet. Abandonner une telle infrastructure a des enjeux de résilience au-delà des seuls aspects économiques.

Pour protéger les consommateurs chauffés au gaz, il y a d'autres pistes que la seule fermeture du réseau : c'est notamment la solidarité entre consommateurs de différentes énergies par la péréquation tarifaire, elle est étudiée actuellement pour la distribution du gaz entre certaines Entreprises Locales de Distribution (les ELD) et GRDF. Son but doit être de ne pas pénaliser les consommateurs. Pourquoi ne pas commencer, même progressivement, par une solidarité entre différentes énergies, l'électricité, les réseaux de chaleur et le gaz ?

Notre pays peut passer ce cap de la diminution annoncée de la consommation gazière, du développement des réseaux de chaleur et de l'électrification par la solidarité qui permettra aux consommateurs captifs de la molécule de gaz de pouvoir continuer à se chauffer aux gaz renouvelables à un coût abordable. C'est un choix que le Gouvernement doit faire pour la dignité de tous. Mais il est évident qu'il doit, pour ce faire, obliger les bailleurs de passoires énergétiques qui sont, selon les études du Service de Données et Études Statistiques (SDES), un nombre certain à pouvoir le faire aisément, à rénover les logements dont ils tirent profit au détriment du pouvoir d'achat de leurs locataires.

La transition énergétique ne peut ni ne doit se faire sans justice sociale et environnementale. C'est cela que nos organisations de consommateurs appellent de tous leurs vœux.

**Contact : Françoise Thiebault
Coordinatrice Energie au CNAFAL
Tél. - 06 80 10 83 64**

L'ACLIC est une coordination qui rassemble les 3 organisations de consommateurs suivantes : l'ADEIC, le CNAFAL et l'Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs